



ACTUALITÉS

Les titres professionnels

La mise en place de la plateforme État-régions

Les Rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat de France et d'Allemagne

L'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

Au tour de l'apprentissage, une campagne d'information pendant le Tour de France

Le rapport sénatorial « une orientation réussie pour tous les élèves »

La feuille de route pour l'apprentissage de la région Nouvelle-Aquitaine

Le recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'État en 2016-2017

RÉGLEMENTATION

La mobilité des élèves et des apprentis

DIPLÔMES

Bac Pro - BP - BTS - Certifications professionnelles

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITÉS

Les titres professionnels

Une instruction du 27 mai 2016, relative à la généralisation de l'ouverture à l'apprentissage des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi, a été signée par la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Elle précise les objectifs et les modalités de l'ouverture des titres professionnels à l'apprentissage, annoncée par le Président de la République le 18 janvier 2016 dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi et reprise dans la plateforme Etat/Association des régions de France (ARF) du 30 mars dernier, en particulier :

- Les conditions spécifiques d'accès aux titres professionnels par la voie de l'apprentissage : soit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle attestant d'au moins un niveau V de qualification, soit être éligible au droit au retour en formation initiale au sens de l'article D.122-3-1 du code de l'éducation ;
- Les actions attendues des services de l'Etat pour déployer la démarche.



La mise en œuvre de la plateforme d'engagements réciproques État-régions pour le développement des formations professionnelles en alternance et de l'apprentissage

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le président de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine également président de l'Association des régions de France (ARF) se sont rendus le 27 mai dernier dans l'académie de Nancy-Metz pour échanger avec les recteurs sur la mise en œuvre des engagements pris le 30 mars 2016 par l'État et les régions pour le développement des formations professionnelles en alternance.

Lors de ce déplacement, ils ont visité le CFA interrégional des technologies Henri Loritz de Nancy où sont menées des actions concrètes pour favoriser le développement des parcours mixtes, informer et sensibiliser les jeunes sur les formations en alternance, et faciliter la poursuite d'étude des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur.

Sur le site du ministère du travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/mise-en-oeuvre-de-la-plateforme-d-engagements-reciproques-etat-regions-pour-le>

Pour accéder au texte : <http://eduscol.education.fr/cnraa/ressources/titres-professionnels>



Les Rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat de France et d'Allemagne

La 22^{ème} édition des Rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat de France et d'Allemagne se sont déroulées, du 23 au 25 mai 2016 à Lille, autour du thème « Artisanat 2020 : un agenda franco-allemand des CMA ».



Ces deux journées, qui ont réuni près de 350 décideurs franco-allemands (chefs d'entreprise, présidents et secrétaires généraux des chambres françaises et allemandes ainsi que des acteurs institutionnels et politiques de l'artisanat français, allemand et européen), ont permis d'aborder trois priorités :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leur transformation numérique afin qu'elles soient en mesure de saisir les opportunités offertes ;
- Renforcer la formation professionnelle (renforcer la valeur et l'image de la formation professionnelle et en particulier de l'apprentissage, renforcer la qualité et l'attractivité des parcours de formation et poursuivre le développement de la mobilité des apprentis). A ce propos, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), les chambres de métiers allemandes (DHKT) et l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ont signé une convention de partenariat destinée à renforcer la coopération franco-allemande dans le domaine de la mobilité européenne des apprentis ;
- Maintenir et développer dans les réseaux des chambres de métiers des services de haute qualité et tournés vers l'avenir.

Pour lire les communiqués de presse de l'APCMA et de la DHKT : <http://www.tarbes-infos.com/IMG/pdf/cpapcma.pdf>

http://www.artisanat.fr/portals/0/RFA/Declaration_commune%20RFA2016.pdf

L'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

Le 11 avril dernier, le Premier ministre a annoncé pour la rentrée de septembre 2016, la mise en place de l'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE). Elle est destinée aux lauréats 2016 du CAP, des baccalauréats professionnel et technologique, du brevet des métiers d'arts (voie scolaire ou apprentissage), du brevet professionnel ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.



Cette aide financière est versée pendant les 4 premiers mois (de septembre à décembre) de recherche du premier emploi. Elle est de :

- 200 € pour les diplômés de CAP, de baccalauréat professionnel ou technologique, du BMA et du BP ;
- 300 € pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les diplômés doivent avoir été boursiers ou, pour les apprentis, remplir les mêmes conditions que les boursiers.

La création de l'aide à la recherche du premier emploi fait l'objet d'une disposition législative dans le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté.

Sur [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) : <http://www.education.gouv.fr/cid103257/l-aide-a-la-recherche-du-premier-emploi-arpe.html>

« Au tour de l'apprentissage », une campagne d'information pendant le Tour de France

L'apprentissage est promu auprès du grand public lors de chacune des 27 étapes du Tour de France cycliste 2016. Plus précisément, ce sont certains métiers en tension et les formations permettant d'y accéder, qui sont mis en



avant par le biais de courtes vidéos présentant un apprenti et sa formation, en partenariat avec un CFA proche de la ville étape. Tous ces petits films, au ton volontairement léger, sont diffusés sur une chaîne Youtube créée pour l'occasion, « [la chaîne de l'apprentissage](#) ». Un nouveau spot est aussi dévoilé chaque jour, à 15h05 sur France 3, avant le début du direct.

Cette campagne de promotion, réalisée à l'initiative du Medef, est complétée par la présence de deux voitures et un char podium dans la caravane publicitaire du tour.

Le rapport sénatorial « Une orientation réussie pour tous les élèves »

La mission d'information sur l'orientation scolaire, créée il y a un an par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du sénat, a publié ses conclusions le 29 juin 2016.



Constatant le peu d'évolution du dispositif d'orientation depuis le rapport rendu en 2008 par le Haut Conseil de l'éducation, qui parlait déjà d'une orientation par l'échec, cette mission propose des recommandations « pour insuffler une nouvelle ambition à l'orientation scolaire, afin que celle-ci procède d'un choix éclairé de l'élève et constitue la mise en œuvre d'un projet personnel, répondant à des aspirations et permettant une insertion personnelle épanouissante ».

Parmi elles :

- Simplifier l'organisation des acteurs de l'orientation en transférant aux régions le réseau Information Jeunesse et les CIO et en donnant aux enseignants toute leur place dans le conseil d'orientation, notamment en renforçant leur formation initiale et continue en matière d'orientation ;
- Valoriser réellement la formation professionnelle et l'apprentissage, particulièrement en développant et en encourageant la mixité des parcours et des publics et en favorisant la mobilité nationale des apprentis.

Pour consulter la note de synthèse (le rapport définitif sera prochainement disponible en ligne) :

[https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/communication/Autre/20160629-4_pages MI orientation_final.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/communication/Autre/20160629-4_pages_MI_orientation_final.pdf)

La feuille de route pour l'apprentissage de la région Nouvelle-Aquitaine



La région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 27 juin 2016 une feuille de route pour le développement de l'apprentissage. L'objectif est d'augmenter de 50 % le nombre d'apprentis d'ici la fin de la mandature, c'est-à-dire 6 ans.

Ce plan d'action est organisé autour de 7 axes :

- Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage : avec notamment la mise en place d'un plan régional de communication « l'apprentissage ça rapporte ! » ; pour les élèves de 3^{ème}, la possibilité d'enregistrer sur le logiciel d'orientation (Affelnet) les vœux apprentissage et celle, expérimentale, de réaliser leur stage de découverte dans un CFA ;
- Encourager le recours à l'apprentissage dans les entreprises par, entre autre, la grande mobilisation des développeurs de l'apprentissage et la mise en place d'un système de primes aux employeurs d'apprentis ;
- Offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite en les soutenant (aides au transport, logement, premier équipement...) et en luttant contre les ruptures de contrat ;
- Poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation en menant une politique de construction et de rénovation de CFA ;
- Renouveler l'offre de formation par apprentissage avec par exemple l'ouverture de 127 formations nouvelles à la rentrée prochaine et un recueil des besoins des branches professionnelles, en particulier sur les métiers émergents ;
- Préparer un nouveau cadre contractuel avec les CFA en élaborant une nouvelle convention pour le 1^{er} janvier 2018. Elle définira notamment l'offre de services que la région attend des CFA et les financements à mettre en place ;
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation en développant la mobilité internationale des apprentis, de même que la mixité des publics et des parcours, en individualisant les formations, etc.

Pour revoir la séance plénière du 27 juin 2016 : <http://laregion-alpc.fr/revivez-la-seance-pleniere-du-27-juin-2016/>

Pour consulter le guide de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine (rentrée 2016) :

http://www.prismelimousin.fr/sites/default/files/filemanager/upload/common/file/documentation/L_Apprentissage_en_Aquitaine_ALPC_2016.pdf

Le recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'Etat en 2016-2017

Le ministère de la fonction publique et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ont publié la circulaire du 31 mai 2016 relative à la campagne 2016-2017 de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'Etat.

Ce texte vise à identifier les actions prévues par le lancement de la campagne de recrutement d'apprentis et celles à mettre en œuvre pour garantir son bon déroulement. Il présente également les corrections apportées au dispositif apprentissage dans la fonction publique de l'Etat et y maintient l'objectif de 10 000 apprentis fin 2016.

La réussite de la campagne 2016/2017 suppose des actions renforcées à l'attention des apprentis et des maîtres d'apprentissage :

- La publication des offres d'apprentissage sur la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) et également sur [le portail de l'alternance](#).
- La valorisation de la fonction de maître d'apprentissage par la diffusion d'un triptyque d'information, auprès de l'ensemble des DRH ministérielles, présentant les conditions d'éligibilité à la fonction, le rôle, les formations afférentes et les modalités de reconnaissance professionnelle (http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/score/-apprentissage/MaitreDAapprentissage_mars2016.pdf).

Les régions doivent en particulier être étroitement associées en amont aux processus d'identification des recrutements envisagés, afin de garantir l'ouverture des sections et l'ajustement de capacités d'accueil en CFA.

Le guide de l'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat (édition 2016) :

http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_outils_de_la_GRH/apprentissage-2016.pdf

Pour en savoir plus : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/apprentissage-dans-la-fonction-publique>

Pour accéder à la circulaire du 31 mai 2016 : <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=40984>



RÉGLEMENTATION

La mobilité des élèves et des apprentis

La circulaire n°2016-291 du 15 juin 2016, relative à la mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde, est parue au Bulletin officiel n° 24 du 16 juin 2016. Elle vise à encadrer et à accompagner la mobilité, à la valider, la valoriser et à la sécuriser à travers toutes les étapes de sa mise en œuvre.

La note de service n° 2016-084 du 07 juin 2016 précise, pour 2017, les modalités de mise en œuvre des programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis.

Pour lire la circulaire n° 2016-091 du 15 juin 2016 concernant l'ouverture européenne et internationale des établissements du second degré (+ les annexes) :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103304

Pour lire la note de service n° 2016-084 du 07 juin 2016 concernant les programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis-campagne 2017 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=102857

Pour accéder à des outils et des ressources sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid47410/encadrer-la-mobilite-a-des-fins-d-apprentissage.html>

DIPLÔMES

BAC PRO - BP

Ont été publiés les arrêtés :

- du 4 mai 2016 portant abrogation de l'arrêté du 3 septembre 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du *brevet professionnel « banque »* (JO n° 131 du 7 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=BC4BCE929C5E60437B0D6095A51E1F9B.tpdila12v_1?cidTexte=JORFTEXT000032644007&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032643934
- du 4 mai 2016 portant abrogation de l'arrêté du 21 octobre 1999 portant création et définition du *brevet professionnel « professions immobilières »* et fixant ses conditions de délivrance (JO n° 131 du 7 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=BC4BCE929C5E60437B0D6095A51E1F9B.tpdila12v_1?cidTexte=JORFTEXT000032644001&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032643934
- du 13 mai 2016 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création du *baccalauréat professionnel « aménagement et finition du bâtiment »* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance (JO n° 127 du 2 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5E9873DDEC F481F04CFB1209B818F0F2.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032619378&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032619334
- du 13 mai 2016 portant création de la *spécialité « métiers du plâtre et de l'isolation »* de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 127 du 2 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5E9873DDEC F481F04CFB1209B818F0F2.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032619383&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032619334

- du 13 mai 2016 portant création de la *spécialité « peintre applicateur de revêtements »* de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 127 du 2 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5E9873DDEC F481F04CFB1209B818F0F2.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032619407&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032619334
- du 9 mai 2016 modifiant l'intitulé de la *spécialité « agencement de l'espace architectural » de baccalauréat professionnel* (JO n° 116 du 20 mai 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5E9873DDEC F481F04CFB1209B818F0F2.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032547349&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032547040
- du 4 mai 2016 modifiant l'intitulé de la *spécialité « traitements de surfaces » de baccalauréat professionnel* (JO n° 119 du 24 mai 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=3884AF7E4C F21E6FCA813D5A17C92B9C.tpdila15v_3?cidTexte=JORFTEXT000032569697&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032569285
- du 26 avril 2016 relatif à la prise en compte de la problématique de la production biologique dans les *spécialités de baccalauréats professionnels et de brevets professionnels* relevant de la commission professionnelle consultative de l'alimentation (JO n° 114 du 18 mai 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=62F15F21EF 152F7E824D5974C8EBCF64.tpdila19v_2?cidTexte=JORFTEXT000032539958&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032539798

BTS

Ont été publiés les arrêtés :

- du 9 mai 2016 modifiant l'arrêté du 4 juin 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du *brevet de technicien supérieur « métiers de l'audiovisuel », options « gestion de la production », « métiers de l'image », « métiers du son », « techniques d'ingénierie et exploitation des équipements »* et « métiers du montage et de la postproduction » (JO n° 127 du 2 juin 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5E9873DDEC F481F04CFB1209B818F0F2.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032619373&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032619334
- du 19 avril 2016, modifiant l'arrêté du 6 août 2001 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du *brevet de technicien supérieur « traitement des matériaux »* (JO n° 115 du 19 mai 2016) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=928957B6C3 783B9634403B332C5F0A5C.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000032542837&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032542799

Certifications professionnelles

L'arrêté du 26 mai 2016, publié au JO n° 131 du 7 juin 2016, porte notamment enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles de 103 certifications, dont 4 de niveau V, 13 de niveau IV, 22 de niveau III, 42 de niveau II, 22 de niveau I (avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=BC4BCE929C5 E60437B0D6095A51E1F9B.tpdila12v_1?cidTexte=JORFTEXT000032644116&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFC ONT000032643934

Rapport d'information de la commission des affaires sociales sur la mise en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Ce rapport de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a pour objet de vérifier la mise en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014. Les auteurs se sont intéressés plus particulièrement aux quatre points suivants : la refonte du financement de la formation professionnelle, les dispositifs au service d'une démarche de parcours, la mise en œuvre des nouvelles instances chargées de coordonner les politiques publiques en matière de formation, d'orientation et d'emploi et la relance de l'apprentissage.

Concernant les dispositions « apprentissage », la commission fait le point sur la modification du financement de l'apprentissage, la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage, le renforcement des compétences des régions en matière d'apprentissage et la sécurisation du parcours des apprentis.

Source : Gérard Cherpion, Jean-Patrick Gille ; Assemblée nationale, mars 2016, 110 p.

Pour lire le rapport : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3558.asp#P665_176989

Programme d'investissements d'avenir - Rapport du comité d'examen à mi-parcours

Ce rapport de France Stratégie dresse un bilan à mi-parcours de l'action « *Formation en alternance* », lancée en 2010 dans le cadre du Programme d'investissement avenir (PIA).



Dotée d'une enveloppe de 450 millions d'euros, cette action poursuit plusieurs objectifs :

- Privilégier des formations sur des métiers d'avenir en émergence ;
- Favoriser l'existence de filières longues allant du CAP à la licence ou au master ;
- Développer les partenariats entre les CFA ou autres organismes de formation et l'enseignement supérieur et les entreprises ;
- Lier formation et hébergement ;
- Développer de nouvelles solutions d'hébergement pour les alternants.

Il en ressort que : « *Le PIA Alternance a davantage fait évoluer des projets déjà existants dans le sens demandé dans le cahier des charges qu'il ne les a fait réellement émerger.. Concernant les projets réalisés, sur les 20 000 places d'alternants supplémentaires, 10 % à 15 % ne sont pas pourvues actuellement révélant des difficultés tant du côté des alternants (déficit d'attractivité de ces formations) que des entreprises (manque de places d'apprentis). De même, le taux d'occupation moyen des projets d'hébergement est aujourd'hui inférieur au taux moyen visé de 86 % (il est parfois de 70 % seulement).*

Pour le télécharger :

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/164000217.pdf

Source : Philippe Maystadt, Mohamed Harfi, Rémi Lallement, Commissariat général à la stratégie et à la prospective. France Stratégie, mars 2016, 134 p.

Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis

La note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) n°13 de mai 2016 fait le point sur l'insertion des apprentis en février 2015, soit sept mois après leur sortie du CFA.



Elle révèle que, quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des jeunes. Mais des différences existent selon le diplôme et la spécialité.

Notamment :

- 61,7 % des jeunes ayant suivi des études en apprentissage du niveau du CAP au BTS ont un emploi (32,6 % sont au chômage et 5,7 % sont inactifs) ;
- 65,5 % des diplômés travaillent contre 47,1 % des sortants n'ayant pas obtenu le diplôme préparé. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP (54,8 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 31,7 % sinon) ;
- plus d'un jeune sur deux en emploi travaille dans l'entreprise où il était en apprentissage ;
- les taux d'emploi des garçons et des filles sont quasiment équivalents (respectivement 62,1 % et 61,1 %) ;
- les garçons qui sortent d'un CAP ont un peu plus de chances d'avoir un emploi après une formation dans les services, tandis que les sortants à niveau à Bac et au-delà sont davantage en emploi quand la formation suivie est dans le domaine de la production ;
- la possession du permis de conduire est un atout dans la recherche d'emploi. C'est aussi vrai pour les jeunes sortants d'apprentissage : 14 points séparent le taux d'emploi selon que le jeune a ou non son permis (69 % contre 55 %).

Pour la consulter :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/71/3/depp-ni-2016-13-IPA-2015_568713.pdf

Pédagogie et didactique pour enseigner dans la voie professionnelle. Concepts, méthodes, outils

Cette contribution de Daniel Cortés-Torréa (spécialiste en ingénierie de formation, en ingénierie pédagogique et en ingénierie didactique et également chargé de cours à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) d'Aquitaine) actualise et complète l'ouvrage « *Enseigner aujourd'hui dans la voie professionnelle* » publié en 2011.

Cet ouvrage propose des éléments théoriques et méthodologiques permettant de répondre aux questions que se pose toute personne appelée à enseigner (Qu'est-ce qu'apprendre ? Comment se réalisent les apprentissages ? Que doit-on enseigner ? Que doit-on évaluer ? Comment enseigner ? Comment évaluer ?).

Pour accéder à l'ouvrage :

https://contrib.eduscol.education.fr/educnet/cnraa/pedagogie/demarches/enseigner-voiepro-edition2/pedagogie_didactique_voiepro2016

Source : Daniel Cortés-Torréa. Casteilla, 2016, 191 p. (Document non commercialisé)

Les évolutions du métier de technicien supérieur technico-commercial : état des lieux et analyse prospective

La Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a confié au cabinet Maïeutika une étude sur « *Les évolutions du métier de technicien supérieur technico-commercial* ». Menée de septembre 2014 à septembre 2015, elle présente un état des lieux et une analyse prospective de l'emploi des techniciens supérieurs technico-commerciaux dans les différents secteurs professionnels et émet des préconisations d'évolution du BTS préparant au métier de technico-commercial.



Pour sa réalisation, cette étude a nécessité de nombreuses contributions et notamment celles de près de 150 élèves et apprentis préparant un BTS « Technico-commercial ».

Source: Dominique Bourgeois (Maïeutika). DGESCO, CPC études n° 2, 2015, 121 p.

Cet ouvrage est disponible en téléchargement (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/87/0/CPC_etude_2015_2_544870.pdf) et en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit)

La lettre d'info des Commissions professionnelles consultatives (CPC)

Au sommaire de la dernière lettre des CPC, publiée par le bureau des diplômes professionnels du ministère de l'éducation nationale :



Une interview de Brigitte Doriath (IGEN et sous-directrice des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie) sur l'introduction de blocs de compétences dans les diplômes professionnels; en formation continue en formation continue ;

- Un focus sur les blocs de compétences dans les diplômes professionnels (principales dispositions des projets de décrets relatifs aux blocs de compétences, élaboration des diplômes professionnels : perspectives d'évolutions) ;

- L'hôtellerie-restauration : un secteur d'activité dynamique et créateur d'emploi (les diplômés rénovés entre 2011 et 2016, les diplômés en cours de rénovation, les établissements où se former) ;
- Deux nouvelles publications prochainement en ligne sur le site Eduscol :
 - Les diplômés de l'éducation nationale et les filières industrielles stratégiques ;
 - Les actes du colloque : La voie professionnelle à l'épreuve du baccalauréat et de la hausse du niveau d'éducation : les 30 ans du « Bac pro ».
- L'édition 2016 de la liste des diplômés professionnels et technologiques (classés par CPC) ;

Pour consulter la lettre CPC n° 15 de mai 2016 :

http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc/lettre-cpc-15?_authenticator=3357ad4d3b612d51f9430edcd53d09b7bf838894

La liste des diplômes. Edition 2016

La Direction générale de l'enseignement scolaire (bureau des diplômes professionnels) vient de publier une nouvelle édition de la liste des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel.



Réalisée à partir des données de la Base centrale des nomenclatures (BCN) du ministère de l'éducation nationale, elle comprend notamment la liste des nouveaux diplômes publiés, la liste des diplômes par CPC ainsi qu'un index alphabétique mentionnant pour chacun d'eux, le code diplôme, l'arrêté de création et la CPC gestionnaire.

Pour la télécharger :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/07/4/Liste_des_diplomes_edition_2015_Eduscol_433074.pdf

Formation professionnelle et employabilité

Publié par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et coordonné par Christian Forestier, ce nouveau numéro de la revue internationale d'éducation de Sèvres propose un dossier thématique portant sur « *la formation professionnelle et l'employabilité* ».



Les études de cas (Italie, Allemagne, France, Pologne, Maroc, Côte d'Ivoire, Chine, Singapour et Philippines, Québec et Colombie) qui composent ce numéro, répondent notamment aux questions suivantes : Comment adapter la qualité et les flux de formation professionnelle initiale aux besoins économiques ? Avec quels diplômes, quel rôle des entreprises, quel pilotage par l'Etat, quelle importance de la formation générale, quelle place pour l'apprentissage ?

Source : CIEP, revue internationale d'éducation de Sèvres n° 71, avril 2016.

Pour consulter le sommaire : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-education-sevres/formation-professionnelle-employabilite>

Bientôt disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit)



Les documents de liaison CFA-Entreprises. SAA de Strasbourg

Le Service académique de l'apprentissage de Strasbourg propose de nouveaux documents de liaison CFA-Entreprises pour le secteur de la logistique (niveaux V et IV) :

- CAP « Opérateur-trice logistique » : https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voieapprentissage/Ressources_pedagogiques/Documents_de_liaison/N5_STT/2016_CAP_Operateur-trice_Logistique.pdf
- Bac Pro « Logistique » : https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voieapprentissage/Ressources_pedagogiques/Documents_de_liaison/N4/2016_Bac_Pro_Logistique.pdf

Pour consulter les autres documents de liaison disponibles :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/voieapprentissage/ressources-pedagogiques/documents-de-liaison/niveau-5-sti/>

La Voix des apprentis

Pour découvrir le dernier numéro de « *La Voix des Apprentis* » réalisé par les apprentis du CFA du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis :

http://www.lyceemermoz.com/cfa/journal/LaVoixdesApprentis_27.pdf

Les manuels scolaires. Editions Bertrand-Lacoste, Delagrave et Nathan technique

Le portail documentaire de Canopé Académie de Nancy-Metz propose de nouveaux manuels scolaires (éditions Bertrand-Lacoste, Delagrave et Nathan technique...) pour enseigner dans la voie professionnelle et en apprentissage. Edités en 2016, ils sont conformes aux nouveaux programmes.

Pour les rechercher dans le catalogue de l'Espace ressources :

<http://0541249p.esidoc.fr/search.php?action=Adv>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/Canopé

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur



Le centre de ressources sera fermé du jeudi 14 juillet au vendredi 19 août 2016 inclus.
Toute l'équipe du CNRAA vous souhaite de belles vacances.

